

Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse

# RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE  
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

# ANNÉE 2017

BAR-LE-DUC  
BE-HONNE  
BEUREYS-SUR-SAULX  
CHANTERAINNE  
CHARDOGNE  
COMBLES-EN-BARROIS  
CULEY  
FAINS-VÉEL  
GIVRALVAL  
GUERPONT  
LIGNY-EN-BARROIS  
LOISEY  
LONGEAUX  
LONGEVILLE-EN-BARROIS  
MENAUCOURT

NAVES-FOSIÈRES  
NAIX-AUX-FORGES  
NANÇOIS-SUR-ORNAIN  
NANTLE-GRAND  
NANTOIS  
RESSON  
ROBERT-ESPAGNE  
(RUMONT)  
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN  
SALMAGNE  
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR  
SILMONT  
TANNOIS  
TRÉMONT-SUR-SAULX  
TRONVILLE-EN-BARROIS  
VAL D'ORNAIN  
(VAINCOURT)  
VELAINES

# Communauté d'Agglomération BAR-LE-DUC SUD MEUSE

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

### Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224- 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

# Table des matières

<b>1.</b>	<b>CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....</b>	<b>3</b>
1.1.	PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSEVI .....	3
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE.....	4
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSEVIE (D301.0).....	4
1.4.	PARC D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	6
1.5.	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	7
<b>2.</b>	<b>TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....</b>	<b>8</b>
2.1.	MODALITÉS DE TARIFICATION .....	8
2.2.	RECETTES.....	8
<b>3.</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>9</b>
3.1.	TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3) .....	9
<b>4.</b>	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>9</b>
4.1.	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX RÉALISÉS.....	9



# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

Compétence obligatoire	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle des installations neuves (conception et bonne exécution) et existantes (diagnostic et bon fonctionnement)
Compétences optionnelles	<input type="checkbox"/> Entretien des installations <input type="checkbox"/> Traitement des matières de vidanges <input type="checkbox"/> Réalisation des installations <input type="checkbox"/> Réhabilitation des installations

Territoire desservi (communes adhérentes au service) :

1. BAR-LE-DUC
2. BEHONNE
3. BEUREY-SUR-SAULX
4. CHANTERAINE
5. CHARDOGNE
6. COMBLES-EN-BARROIS
7. CULEY
8. FAINS-VÉEL
9. GIVRAUVAL
10. GUERPONT
11. LIGNY-EN-BARROIS
12. LOISEY
13. LONGEAUX
14. LONGEVILLE-EN-BARROIS
15. MENAUCOURT
16. NAIVES-ROSIÈRES
17. NAIX-AUX-FORGES
18. NANTOIS-SUR-ORNAIN
19. NANT-LE-GRAND
20. NANTOIS
21. RESSON
22. ROBERT-ESPAGNE
23. SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
24. SALMAGNE
25. SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
26. SILMONT
27. TANNOIS
28. TRÉMONT-SUR-SAULX
29. TRONVILLE-EN-BARROIS
30. VAL D'ORNAIN
31. VELAINES





Service public d'alignement non collectif (SPANC)  
**POPULATION DESSERVIE**  
(population légale 2014, publiée en déc. 2016, entrée en vigueur le 01/01/2017)

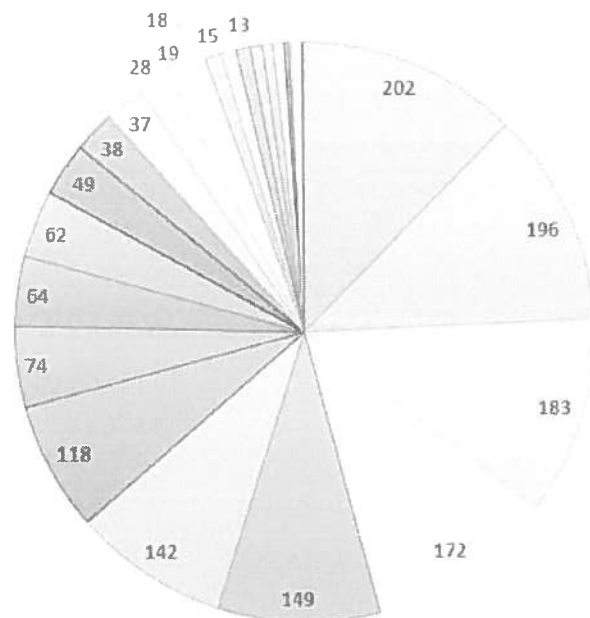
COMMUNE	Population totale	Population en ANC	%
BAR-LE-DUC	16 491	503	3,0%
BEHONNE	662	8	1,2%
BEUREY-SUR-SAULX	424	8	1,9%
CHANTERAINNE	193	193	100,0%
CHARDOGNE	322	322	100,0%
COMBLES-EN-BARROIS	878	3	0,3%
CULEY	163	163	100,0%
FAINS-VÉEL	2 266	23	1,0%
GIVRAUVAL	337	30	8,9%
GUERPONT	265	33	12,5%
LIGNY-EN-BARROIS	4 247	108	2,5%
LOISEY	315	315	100,0%
LONGEAUX	239	50	20,9%
LONGEVILLE-EN-BARROIS	1 196	160	13,4%
MENAUCCOURT	245	38	15,5%
NAIVES-ROSIÈRES	821	75	9,1%
NAIX-AUX-FORGES	209	48	23,0%
NANÇOIS-SUR-ORNAIN	396	5	1,3%
NANT-LE-GRAND	77	0	0,0%
NANTOIS	78	78	100,0%
RESSON	426	426	100,0%
ROBERT-ESPAGNE	858	35	4,1%
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	70	5	7,1%
SALMAGNE	308	308	100,0%
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR	503	10	2,0%
SILMONT	171	3	1,8%
TANNOIS	396	396	100,0%
TRÉMONT-SUR-SAULX	632	5	0,8%
TRONVILLE-EN-BARROIS	1 558	25	1,6%
VAL-D'ORNAIN	1 016	83	8,2%
VELAINES	949	158	16,6%
<b>TOTAL</b>	<b>36 711</b>	<b>3 617</b>	<b>9,9%</b>

## 1.4. Parc d'installations d'assainissement non collectif

Le tableau ci-dessous indique pour l'année 2017 le parc (nombre) d'installations d'Assainissement Non Collectif :

Nombre d'installations ANC en 2017

COMMUNE	Nombre d'installations
BAR-LE-DUC	202
BEHONNE	3
BEUREY-SUR-SAULX	2
CHANTERAINÉ	118
CHARDOGNE	172
COMBLES-EN-BARROIS	2
CULEY	74
FAINS-VÉEL	11
GIVRAUVAL	10
GUERPONT	13
LIGNY-EN-BARROIS	37
LOISEY	142
LONGEAUX	19
LONGEVILLE-EN-BARROIS	62
MENAUCCOURT	15
NAIVES-ROSIÈRES	28
NAIX-AUX-FORGES	18
NANÇOIS-SUR-ORNAIN	2
NANT-LE-GRAND	0
NANTOIS	38
RESSON	183
ROBERT-ESPAGNE	14
SAINTE-AMAND-SUR-ORNAIN	1
SALMAGNE	149
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR	4
SILMONT	1
TANNOIS	196
TRÉMONT-SUR-SAULX	2
TRONVILLE-EN-BARROIS	10
VAL-D'ORNAIN	49
VELAINES	64
<b>TOTAL</b>	<b>1 641</b>



- BAR-LE-DUC
- TANNŒIS
- RESSON
- CHARDOGNE
- SALMAGNE
- LOISEY
- CHANTERAINÉ
- CULEY
- VELAINES
- LONGEVILLE-EN-BARROIS
- VAL-D'ORNAIN
- NANTOIS
- LIGNY-EN-BARROIS
- NAIVES-ROSIÈRES
- LONGEAUX
- NAIX-AUX-FORGES
- MENAUCCOURT
- ROBERT-ESPAGNE
- GUERPONT
- FAINS-VÉEL
- GIVRAUVAL
- TRONVILLE-EN-BARROIS
- SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
- BEHONNE
- BEUREY-SUR-SAULX
- COMBLES-EN-BARROIS
- NANÇOIS-SUR-ORNAIN
- TRÉMONT-SUR-SAULX
- SAINTE-AMAND-SUR-ORNAIN
- SILMONT



## 1.5. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2016	Exercice 2017
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2017 est de :

**80**  
(80 en 2016).

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Tarif au 01/01/2016	Tarif au 01/01/2017	Tarif au 01/01/2018
<b>CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES</b>			
Contrôle diagnostic	81,00 € HT	81,00 € HT	81,00 € HT
Contrôle périodique de bon fonctionnement	70,00 € HT	70,00 € HT	70,00 € HT
<b>CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES</b>			
Contrôle de conception	60,00 € HT	60,00 € HT	60,00 € HT
Contrôle de bonne exécution	80,00 € HT	80,00 € HT	80,00 € HT
Contrôle (visite) supplémentaire	35,00 € HT	35,00 € HT	35,00 € HT

Le taux de TVA appliqué est le taux réduit en vigueur, soit à compter du 01/01/2014 : 10,0%

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 14/12/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement
- Délibération du 07/12/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement

### 2.2. Recettes

	Exercice 2016	Exercice 2017
Facturation du service obligatoire en € HT	0 €* * reporté en 2017	8 390 €
Facturation du service facultatif en € HT	/	/
Autres prestations auprès des abonnés en € HT	/	/

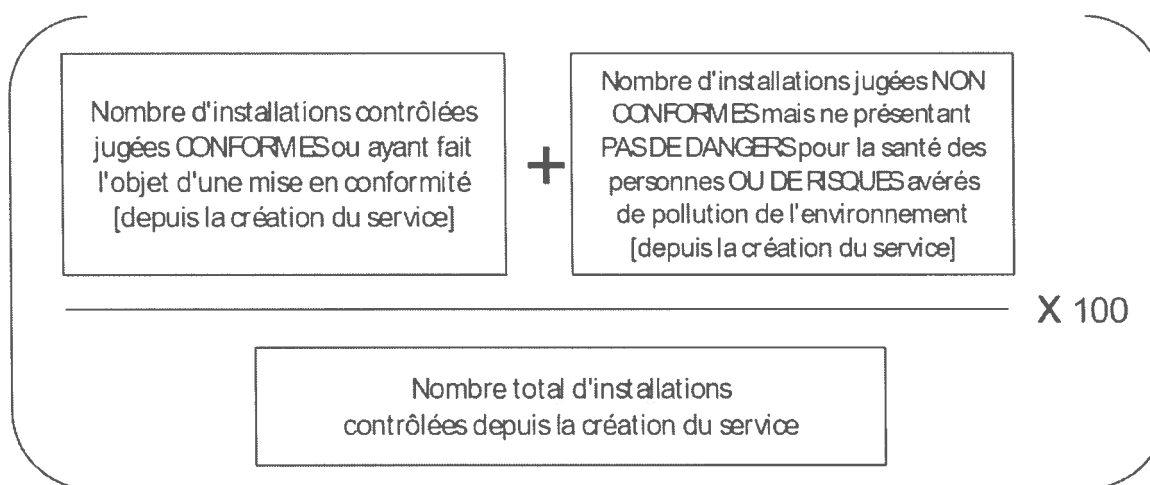
### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.



	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	137	148
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	741	771
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	510	523
Taux de conformité en %	87,3	87,0

### 4. Financement des investissements

#### 4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2017 est de 0 € (seule la compétence obligatoire (contrôle) est exercée).